

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	13
- présents	8
- votants	12
- absents	5

Date de convocation :
18/07/2024

Date d'affichage :
18/07/2024

VOTE

- POUR	12
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Envoyé en préfecture le 30/07/2024

Reçu en préfecture le 30/07/2024

Publié le

ID : 005-210501458-20240725-076_2024-DE

Berger
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de ST JEAN ST NICOLAS

Séance du jeudi 25 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juillet à 18 heures 30, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Thierry BAUD – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Claude GUET – Claude ALLAIRE – Eloïse RIBAIL

Absents et représentés : Isabelle DE COLOMBEL (a donné pouvoir à Monique JANIK) – Michel PRETI (a donné pouvoir à Claude ALLAIRE) – Daniel AUBERT (a donné pouvoir à Josiane ARNOUX) – Déborah BELIN (a donné pouvoir à Thierry BAUD)

Absente : Caroline DANGEL

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°076/2024 : AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE AU TITRE DES ARTICLES L181-1 ET SUIVANTS DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT RELATIVE AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN DU BASSIN VERSANT DU HAUT DRAC ET DECLARANT D'INTERET GENERAL CES TRAVAUX

Le Maire explique :

Dans le cadre de l'élaboration de son premier contrat de rivière, la Communauté Locale de l'Eau du Drac Amont (CLEDA) a établi en 2010 un Plan de Gestion et d'Entretien porté sur la gestion sédimentaire, la gestion de la végétation rivulaire et le traitement des embâcles sur le Drac et ses principaux affluents.

Au cours des 10 dernières années, une grande partie du programme d'action a été réalisé par la CLEDA dans le cadre des autorisations réglementaires, et d'importantes évolutions ont eu lieu sur le bassin versant.

Afin de tenir compte de ces évolutions, ainsi que de la récente prise en charge de la compétence GEMAPI, la CLEDA a souhaité actualiser son Plan de Gestion et d'Entretien et réviser son programme d'actions pour les années à venir.

Suite à l'expiration des autorisations réglementaires ainsi qu'à l'actualisation du Plan de Gestion et d'Entretien du bassin versant du Drac Amont en 2023, ce dossier fait la demande d'une nouvelle autorisation au titre de la Loi sur l'eau et de Déclaration d'Intérêt Général en vue d'autoriser des travaux de restauration et d'entretien projetés sur le bassin versant du Drac Amont.

Concernant la commune de St-Jean-St-Nicolas, les travaux concernent le Drac du camping des Six Stations au GCU, le torrent du Brudou de Montorcier à la communauté de communes, le ruisseau du Feuillard au niveau du hameau des Bonnets et le torrent de la Peyrouse au niveau de Plein Soleil.

Le conseil municipal :

Vu le code de l'environnement

Vu l'arrêté préfectoral n°2024-DPP-CDD-47 du 3 juin 2024 relatif à l'enquête publique unique préalable à l'autorisation environnementale au titre des articles L.181-1 et suivants du code de l'environnement avec travaux d'entretien du bassin versant du Haut-Drac et déclarant d'intérêt général ces travaux

Vu l'avis de la Commission Locale de l'Eau du Drac Amont en date du 14 mars 2024

Vu le dossier d'enquête publique

Délibère et décide de :

👉 **DIRE** que la lecture des documents relatifs à l'enquête publique n'apporte pas d'observation

Envoyé en préfecture le 30/07/2024

Reçu en préfecture le 30/07/2024

Publié le

ID : 005-210501458-20240725-076_2024-DE



↳ **RENDRE** un avis favorable au programme des travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau sur le bassin versant du Drac-Amont

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme

LE MAIRE,

Rodolphe PAPET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

30 JUIL. 2024

